



communiqué

N°: 252
No.:

Le 22 décembre 1987

LE CANADA PAYE SA COTISATION POUR 1988 À L'OACI

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que le Canada a versé à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) la totalité de sa quote-part pour 1988 et ce, bien avant la date d'échéance. Le représentant permanent du Canada à l'OACI, M. Dionigi (Dan) Fiorita, a présenté à l'Organisation un chèque de 847 809,00 \$ US (ou 1 108 340,71 \$ CAN) représentant la part canadienne de 2,92 pour cent du budget ordinaire de l'OACI.

Le Canada est le premier grand contributeur à payer sa cotisation pour 1988. Son paiement immédiat appuiera concrètement l'OACI, qui traverse une sérieuse crise financière.

La crise de l'OACI résulte des arrérages accumulés par un grand nombre d'États membres, et elle a été accentuée en 1987 lorsque le principal contributeur a refusé de payer une partie importante de sa quote-part.

Le gouvernement du Canada craint que de sérieuses mesures d'urgence ne soient requises pour régler la crise financière de l'OACI, entre autres le congédiement de personnel professionnel et de soutien. Tout en reconnaissant la nécessité de mesures d'austérité, le gouvernement du Canada tentera de collaborer avec d'autres membres de l'OACI pour réduire au minimum l'impact de la crise sur le travail de l'Organisation.